



## REGLEMENT INTERIEUR LOCATION MATERIEL MUNICIPAL

### PREAMBULE

Le règlement ci-dessous a été adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2018.

Le matériel ne peut pas être loué lors de manifestations sur la commune.

Dans le cadre d'échanges intercommunaux le matériel peut être prêté par la municipalité aux communes voisines.

La Municipalité propose la location du matériel suivant pour un usage personnel hors des salles municipales : Tables (capacité 4 et 8 personnes) / Bancs / Chaises.

### CONDITIONS DE RESERVATION ET DE PAIEMENT

**ARTICLE 1 :** Les personnes intéressées par la location de matériel doivent réserver auprès de la Mairie.

**ARTICLE 2 :** Lors de la réservation, un chèque de caution de 150 € doit être déposé à la Mairie. Sans cette caution le matériel ne sera pas remis. Cette caution ne sera pas encaissée, elle sera remise lors du retour de matériel.

La caution restera acquise par la Mairie en cas de :

- détérioration au prorata du montant des frais de remise en état
- non respect du présent règlement
- non retour du matériel ou d'une partie

**ARTICLE 3 :** Le paiement de la location doit s'effectuer par chèque ou espèces le jour de la réservation.

**ARTICLE 4 :** Les tarifs de location du matériel sont les suivants :

- **table (capacité 8 personnes) : 1 € l'unité**
- **table (capacité 4 personnes) : 0,50 € l'unité**
- **chaise : 0,25 € l'unité**
- **banc : 0,50 € l'unité**

### CONDITIONS D'UTILISATION

**ARTICLE 1 :** Le matériel est mis à la disposition des MARIOTS uniquement, sans que celui-ci ne sorte de la Commune. Le loueur doit respecter les conditions normales d'utilisation du matériel. Dans le cas contraire, seule la responsabilité de celui-ci sera engagée.

**Les prises et restitutions du matériel pourront être effectuées le lundi à 17h ou le vendredi à 16h. Le chargement du matériel sera effectué par le loueur. Un agent communal ou un élu référent sera présent lors de la prise en charge et lors du retour. En cas d'impossibilité dans ces créneaux horaires le loueur doit contacter la Mairie au 05.59.56.32.16.**

Sainte Marie de Gosse, le

Lu et approuvé  
Signature du Loueur

Le Maire, Francis BETBEDER



## LOCATION MATERIEL

Demandeur

Nom / Prénom	
Adresse	
Tel fixe / mobile	
Mail	

Sollicite la location du matériel municipal :

Date	du :	au :
------	------	------

Matériel souhaité :

Matériel	QU Départ	QU Retour	PU	Total
Table 8 pers.			1,00 €	
Table 4 pers.			0,50 €	
Pieds			-	
Chaise			0,25 €	
Banc			0.50 €	
<b>TOTAL A PAYER</b>				

Caution de 150 € remise ce jour

Enlèvement		Restitution	
Date + Signature Loueur	Signature responsable municipal	Date + Signature Loueur	Signature responsable municipal
Observations :		Observations :	